

**Compte rendu
du Conseil Municipal
du 29 novembre 2018**

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

Conseillers en exercice : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Dominique DONY, Monsieur Noël ROUX, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Madame Cécile FERRIER-BOURDET, Madame Valérie COMBES, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Benoît BOURDET.

Représentés : aucun

Absents : Monsieur Benoît BOURDET, Madame Valérie COMBES et Monsieur Noël ROUX.

Madame Cécile BOURDET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.

La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :

- Décisions modificatives du budget
- Don fait à la commune
- Demande de subvention exceptionnelle AIPE Serignac + Collège d'Olt

- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - floressas (DE 2018 16)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-4000.00	
1641	Emprunts en euros	2000.00	
202 - 89	Frais réalisat° documents urbanisme	2000.00	
		TOTAL :	
		0.00	0.00
		TOTAL :	
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à FLORESSAS, les jour, mois et an que dessus.

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle – AIPE Mauroux Serignac

Monsieur le maire propose de verser la subvention suivante au profit de l'association *AIPE Mauroux-Serignac*, pour le financement de ses projets pour la nouvelle année scolaire.

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le courrier de l'AIPE daté du 23 novembre 2018.

Vu que cette décision est conforme à l'intérêt local.

AIPE Mauroux-Serignac	150 euros
-----------------------	-----------

Le conseil municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [8] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de verser les sommes ci-dessus mentionnées à titre de subvention exceptionnelle.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Objet : don en faveur de la commune

Monsieur le maire annonce qu'un chèque de 550 euros a été signé par un habitant en faveur de la commune en date du 29 octobre 2018, au bénéfice de l'action sociale.

Le conseil municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [8] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE d'accepter ce don de 550 euros fait à la commune.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Questions et informations diverses

- L'étanchéité des murs de l'église nécessite des travaux prévus pour janvier 2019 et financés par l'association du Patrimoine de Floressas gérée par Monsieur Bringuier.
- En 2019 devront également être refaites les peintures des menuiseries de la mairie et de la salle des fêtes.
- Une borne à incendie sera placée au lieu-dit Reces. Un équipement du réservoir d'eau de Pierre Rouge est à l'étude actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h20.

La Secrétaire,
Cécile BOURDET



Le Maire,
Alain DUTRANOIS

